

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION : 10 mars 2022

PRESIDENT : M Christophe PERY, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Jean-Michel PASQUIER, Khédija MARQUES CHAVES, Amado RODRIGUES RIBEIRO, Nathalie PETIT, Philippe MONET Véronique GUERIN, Patrick PERRET, Jean-Baptiste VIOLLET BOSSON, Kéziban OZTURK, Patrick BOCQUET, Jean-Marc PACCOÏ, Linda LOPEZ-CONTRERAS, Alain BARALE, Aurore VIENNEY, David YANEZ REY, Aurélie HOLL, Stéphane ESCOFFIER, Catherine ROBEZ-MASSON, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Laurette ZANON, Giovanni CORRIAS, Elodie ARTAUD, Rémi DELSANTE

ABSENTS EXCUSES : Chloé DANCET (pouvoir donné à Christine ARES), Corinne LANÇON (pouvoir donné à Aurore VIENNEY), Valérie FERRARINI (pouvoir donné à Laurette ZANON), Marina COSTE (pouvoir donné à Giovanni CORRIAS)

SECRETAIRE: David YANEZ REY



- **M le Maire** a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 16 février 2022
⇒ *approbation à l'unanimité*

DÉCISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la décision municipale suivante :

- **DM2022_03_02 : DSIL 2022 – RENOVATION DE BATIMENTS SCOLAIRES – RENOVATION DE LA TOITURE EN TUILES DE L'ECOLE DU GIFFRE**

Considérant le caractère impératif de la réfection de la toiture en tuiles de l'école du Giffre pour assurer la salubrité et la pérennité du bâtiment et la circulaire « Dotation de soutien à l'investissement local – Appel à projets année 2022 » et, notamment, le volet « Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires » ;

Il a été décidé de déposer un dossier de candidature au titre de l'appel à projets « Dotation de soutien à l'investissement local 2022 » et solliciter, dans ce cadre, une subvention de 98 145 €.

Le Conseil,

A DÉBATTU des orientations budgétaires pour 2022

Le Conseil,

A l'unanimité,

Vu les délibérations du Conseil Municipal DEL202105_046 et DEL202105_047 du 26 mai 2021 portant approbation des conventions de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le CAUE pour la reconstruction du boulodrome du Giffre et la création d'un espace culturel et qu'il convient, à ce stade des études, de procéder à une évaluation de l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de ces deux opérations

A APPROUVÉ le projet de contrat d'intervenant extérieur à intervenir avec la SARL Amandine MILLET

A AUTORISÉ Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat et à réaliser toutes formalités inhérentes à sa mise en œuvre.

A PRÉCISÉ que les crédits afférents seront inscrits au budget.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A APPROUVÉ l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI n°330 d'une superficie de 99 m² au prix de 5 940 €.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier.

A PRÉCISÉ que les frais et accessoires seront à la charge de la commune

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A ACCEPTÉ d'acquérir, à l'euro symbolique, auprès de la SCI «Les Bois du Pont» les parcelles cadastrées section AI n° n°51, 52 et 58 d'une superficie respective de 31 m², 470 m² et 9 m² pour régulariser l'emprise de l'avenue du Stade.

Il est précisé que pour les besoins de la publicité foncière, ce terrain est évalué à la valeur vénale de 1 € le m².

A AUTORISÉ Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier

A PRÉCISÉ que les frais et accessoires seront à la charge de la commune

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

Considérant les conventions de servitudes signées par Monsieur le Maire le 02 décembre 2021 et par Enedis le 20 janvier 2022 concernant les parcelles communales cadastrées section AM n°142 et section AO n°04

A AUTORISÉ Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à Annecy, 4 route de Vignières.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A APPROUVÉ le tableau des emplois de la collectivité au 1^{er} janvier 2022

A DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi définis sont inscrits au budget.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de créer un poste de rédacteur à temps complet, relevant de la catégorie B, à compter du 1^{er} avril 2022.

A PRÉCISÉ que les crédits afférents seront inscrits au budget.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à compter du 1^{er} avril 2022.

A DÉCIDÉ de créer un poste à temps non complet, à raison de 17,5^{ème}, dans le cadre des adjoints administratifs territoriaux à compter du 1^{er} mai 2022.

A AUTORISÉ le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 (CDD de 3 ans, renouvelable 1 fois 3 ans et possibilité de transformation en CDI à l'issue des 6 ans) en cas d'absence de candidature d'agents titulaires.

A INSCRIT au budget les crédits correspondants.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A ATTRIBUÉ le marché public de travaux de rénovation de la toiture en tuiles de l'école du Giffre à l'entreprise BRASIER CHARPENTE, pour un prix de 245 363,44 € HT soit 294 436,13 € TTC.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce marché.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

Considérant que des travaux d'aménagement de voirie doivent être réalisés sur l'avenue de la Plaine, du Centre Ville jusqu'à la Maison de Santé, pour :

- *Le recalibrage de la largeur de chaussée et la création de nouveaux trottoirs ;*
- *La reprise du réseau d'eaux pluviales ;*
- *L'enfouissement des réseaux secs et la réhabilitation de l'éclairage public.*

et que ces prestations relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Faucigny Glières pour la voirie, de la Commune de MARIGNIER pour le réseau d'eaux pluviales et du SYANE pour les réseaux secs

A ACCEPTÉ la participation de la commune de MARIGNIER à ce groupement de commande.

A APPROUVÉ la convention constitutive de groupement de commande à conclure entre la Communauté de Communes Faucigny Glières, la Commune de MARIGNIER et le SYANE.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tous documents afférents.

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A DONNÉ un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par le SM3A au titre du projet de plans de gestion des matériaux solides et des boisements de berge du bassin versant du Giffre sur les communes de Bellevaux, Chatillon-Sur-Cluses, La Côte d'Arbroz, la Rivière-Enverse, la Tour, Les Gets, Marignier, Megevette, Mieussy, Morillon, Onnion, Saint-Jeoire, Saint-Sigismond, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges, Thyez et Verchaix ;

Le Maire,
Christophe PERY

Affiché du 18 mars 2022

au